



Salariés à temps partiel



Avenant à votre contrat de travail :
Ne cédez pas à la pression
inadmissible de l'entreprise !

Ne signez rien !

Votre contrat de travail actuel est sans doute le
meilleur garant de votre équilibre vie privée/vie
professionnelle.

Le refus de signer l'avenant proposé ne constitue
en aucun cas un motif de sanction !

Contactez l'UNSa Covéa

UNSa MAAF : Fabrice VALLON
06 45 56 90 14

UNSa GMF : Oumar DIALLO
06 03 90 24 20

UNSa MMA : Laure BERNARDIE
06 72 53 05 50

UNSa Téléassurances : Christiane ALVAREZ
07 62 49 30 09

UNSa GMF Vie : Samia RHAZ
06 98 92 23 33

UNSa Fidélia : Marianne JOUBERT
06 76 07 71 37